

## REGLEMENT DE L'ASSOCIATION EN VUE DE LA BROCANTE – VIDE GRENIERS DU JEUDI 14 MAI 2026 (ASCENSION) DE VAVRAY-LE-GRAND

La Brocante-vide grenier régie par le Décret N°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code de commerce est ouverte aux particuliers, ainsi qu'aux professionnels de la brocante.

**L'association du Comité des Fêtes (ACDF) de Vavray-le-Grand** se réserve le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux caractères de la manifestation sans avoir à se justifier (*Pas d'objet neuf, pas de stand de boissons, alimentation*). Voir arrêté municipal. C'est une **Brocante-Vide greniers**.

Les exposants devront être en règle avec les lois et règlements en vigueur, particulièrement en ce qui concerne les armes et munitions, objets souvenirs évoquant le 3<sup>ème</sup> Reich. L'exposition d'objets à caractère NAZI sont interdites.

Les réservations ne pourront être prise en considération que si celles-ci nous sont **retournées complétées, signées** et accompagné de leur règlement avant le **Samedi 8 Mai 2026**. Une fois les inscriptions enregistrées, aucun désistement ne sera admis et ne pourra donc faire l'objet de remboursement.

Les exposants présenteront à l'accueil tous les documents nécessaires aux contrôles des organisateurs : pièce d'identité (la même que celle qui a été nommée lors de l'inscription) pour les particuliers et un extrait Kbis datant de moins de 3 mois pour les professionnels.

Un certificat sur l'honneur sera exigé de chaque exposant (Article 321-1 du code pénal prévoit un emprisonnement de 5 à 10 ans et des amendes de 375 000€ à 750 000€ pour recel caractérisé. Article 441-1 du code pénal prévoit un emprisonnement de 3 ans et de 45 000€ d'amende pour faux en écriture et dissimulation d'information).

Les vendeurs inscrit devront se présenter entre 6h30 et 8h30 auprès du bureau d'accueil où toutes instructions leurs seront donnée en mêmes temps que l'autorisation légale de s'installer. Toutes places réservées et non occupées à 8h30 resteront acquises à l'Association.

Les particuliers devront placer leurs autorisations bien en vue pour tout contrôle éventuel de la gendarmerie, du contrôleur de la répression des fraudes ou des organisateurs et le numéro de la place de chaque participant doit être visible. Tous les articles mis à la vente devront afficher un prix en application des dispositions prévues par l'article L113-3 du code de la consommation.

L'association décline toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services de la police, fiscaux ou douaniers.

Les objets exposés ou stockés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou détérioration.

Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur sera attribué (bon n° et bon côté de la rue) et ne devront pas déborder de leur zone délimitée. Aucun emplacement ne sera couvert.

De ce fait, les vendeurs auront leurs dispositions à prendre en cas d'intempéries. Aucune modification des emplacements ne sera acceptée. Il est interdit de céder ou de sous louer tout ou partie de l'espace attribué.

Aucun feu du type barbecue ou autre ne sera toléré, sous peine d'expulsion immédiate.

**Chaque exposant devra laisser son emplacement propre à partir de 18 heures.**

L'association décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des participants et visiteurs qui déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

L'emplacement de la manifestation sera fermé à la circulation par arrêté municipal, toute circulation par voiture par voiture, moto, vélo sera interdite sauf de 6h30 à 8h30 pour prendre place et après 18h00. Seuls les organisateurs et les véhicules de secours pourront circuler.

Tout contrevenant aux présentes dispositions sera refoulé immédiatement.



**Association du Comité des Fêtes  
de Vavray-le-Grand**

Bulletin d'inscription à la brocante du Jeudi 14 Mai 2026  
(à retourner avant le Samedi 8 Mai 2026)

**Buvette et restauration sur place**  
(Paiements en CB, espèces et chèques)

Nom / Prénom : .....

Date de naissance : .....Lieu de naissance : .....

Domicile : .....

N° ..... Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse mail : .....

**Renseignements OBLIGATOIRES pour tous (sinon inscription nulle)**

Numéro de carte d'identité : .....

Délivrée le : ..... Par : .....

Type de véhicule : .....

N° Immatriculation : .....

Pour les professionnels N° RC : .....

Tarif : 5€ l'emplacement de 5 mètres (un exposant = une inscription)

Réserve : ..... emplacement(s) X 5€ = ..... €

Chèque uniquement libellé à l'ordre de  
« **Association du Comité des Fêtes de Vavray-le-Grand** »

**Renseignement et retour des inscriptions :**

Mme GREZ Charlotte – 76 Rue Basse - 51300 Vavray-le-Grand – SMS : 07.57.44.72.50

Mme PANO Sandra – 67 Rue d'Enfer - 51300 VAVRAY LE GRAND – SMS : 06.88.15.82.99

Mail : [cdfvlg@gmail.com](mailto:cdfvlg@gmail.com)

**ATTESTATION**

Je soussigné (e) (Nom, Prénom) .....

Domicilié(e) (Adresse complète).....

Désignation succincte des objets proposés à la vente : .....

Certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 2 ventes au déballage dans l'année civile. Et ne vendre que des objets personnels et usagés non volés, recelés ou achetés dans le but d'en tirer profit, ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

Par la présente, je dégage les organisateurs de toute poursuite juridique que pourraient entraîner de fausses déclarations de ma part et déclare avoir pris connaissance du règlement.

Fait à ..... Le.....



Signature  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**ATTENTION** : Toute demande d'inscription dont la fiche serait incomplète, l'attestation non signée, le règlement par chèque non effectué (**avant le Samedi 8 Mai 2026**) se verrait refuser l'autorisation de participer à la manifestation.